



Bois-Guillaume

## La Charte du Pédibus Année scolaire 2021/2022

Cette charte présente de façon précise les responsabilités de toutes les personnes physiques ou morales engagées dans le fonctionnement du Pédibus.

Cette charte présente les responsabilités :

- Des enfants inscrits sur la ligne
- De leurs parents
- Des parents accompagnateurs
- Des parents référents
- De la Ville de Bois-Guillaume

Cette charte est valable pour l'année scolaire.

### Engagement des enfants

- Je dois porter mon gilet de sécurité et je dois m'équiper en fonction de la météo.
- Je dois arriver à l'heure (voire un peu en avance) au point d'arrêt pédibus car le groupe n'attend pas les retardataires.
- Je marche calmement sans gêner les autres et sans courir.
- Je marche à côté d'un camarade, pour marcher 2 par 2.
- Mon cartable ne doit pas gêner mes autres camarades.
- Je ne dois pas dépasser mes copains. Je dois rester à la même place tout au long du trajet.
- Je ne dépasse pas l'accompagnateur qui est devant et je dois laisser un accompagnateur derrière.
- Je respecte les consignes données par les accompagnateurs et je dois leur obéir.
- Je respecte le code de la route et je reste attentif aux dangers de la rue : je marche sur les trottoirs ; je traverse sur les passages piétons quand les accompagnateurs m'y autorisent ; je regarde à gauche et à droite avant de traverser ; je garde les yeux et oreilles grands ouverts.
- A l'arrivée à l'école, je rentre directement dans la cour ou l'école.
- Si je ne respecte pas ces consignes, je peux être exclu du Pédibus.

**Nom et prénom de l'enfant :**

**Bois-Guillaume, le :**

**Signature de l'enfant :**

## Engagements des parents déposant leur enfant au Pédibus\*

- J'accompagne mon enfant à l'arrêt du Pédibus avant l'horaire de passage et j'attends avec lui l'arrivée du groupe.
- En cas de retard, je l'accompagne à l'arrêt suivant ou à l'école directement. (Le Pédibus ne peut pas attendre les enfants retardataires. Les enfants ne peuvent pas rattraper le Pédibus entre deux arrêts).
- Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur enfant en cas d'absence auprès du parent référent.
- Je ne laisse pas mon enfant attendre seul à l'arrêt du Pédibus.
- Je rappelle à mon enfant de se comporter correctement dans le groupe, de suivre les consignes des accompagnateurs, de respecter le code de la route et des règles élémentaires de sécurité.
- Je sais que tout dégât causé par mon enfant lors du trajet du pédibus relève de ma responsabilité civile. Les parents sont informés qu'en cas de non-respect des règles du Pédibus, leur enfant peut être exclu.
- J'atteste être en possession, pour l'année scolaire en cours, d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile (que j'ai donnée à la mairie de Bois-Guillaume lors de l'inscription de mon enfant).
- Un Pédibus est basé sur une démarche solidaire et bénévole. Le respect des règles de fonctionnement du Pédibus concourt au respect des accompagnateurs bénévoles.

*\* Les parents d'enfants d'élémentaires qui acceptent que leurs enfants attendent seuls à l'arrêt pédibus, doivent obligatoirement le signaler à la Ville lors de l'inscription.*

En tant que parent, je m'engage à respecter les règles de bonne conduite du pédibus et à les lire avec mon enfant.

**Nom et prénom des parents :**

**Bois-Guillaume, le :**

**Signature des parents :**

## Engagement des parents référents

Le parent référent est un parent bénévole accompagnateur qui coordonne le fonctionnement d'une ligne pédibus.

- Le parent référent établit le planning de présence des accompagnateurs et de leurs suppléants et transmet cette information à tous les parents accompagnateurs.
- Le parent référent assure le relais et la coordination entre les accompagnateurs.
- Le parent référent est l'interlocuteur avec la Ville et avec les parents.
- Le parent référent prend les nouvelles inscriptions transmises par la Ville.

**Nom et prénom du parent référent :**

**Bois-Guillaume, le :**

**Signature du parent référent :**

## Engagement des parents accompagnateurs

- J'assume à titre bénévole le rôle d'accompagnateur pour la ligne pédibus n°... de l'école .....
- Je remplis ce rôle d'accompagnateur avec au moins un autre parent pour chaque trajet.
- Je dois assurer l'accompagnement sur les jours pour lesquels je me suis engagé et qui ont été validés par le parent référent (planning établi d'après l'ensemble des réponses des accompagnateurs et visant à établir un roulement le plus équitable et le plus large possible).
- Je respecte les horaires de passage et le trajet défini de la ligne Pédibus.

- J'accueille les enfants avec bienveillance et je m'engage à créer un climat de sécurité, de l'arrêt Pédibus jusqu'à l'école.
- Je vérifie que l'enfant est bien inscrit au Pédibus.
- Je porte mon gilet de sécurité et je m'assure que les enfants le portent.
- Je respecte le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.
- J'accompagne les enfants jusqu'à la grille de l'école (pour les élémentaires) ou la classe (pour les maternels).
- En cas d'imprévu majeur, je m'engage à prévenir le parent suppléant prévu sur le planning, ou à défaut un autre accompagnateur (la liste avec les coordonnées des accompagnateurs me sera donnée) et je m'engage à ne pas me faire remplacer par une tierce personne.
- J'atteste être en possession pour l'année scolaire en cours d'une assurance de responsabilité civile, notamment en ma qualité de parent accompagnateur. Je m'engage à en informer préalablement mon assureur et à transmettre à la Ville une copie de l'attestation d'assurance lors de mon inscription.
- J'informe le parent référent de la ligne pédibus de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe.
- Le nombre d'accompagnateurs est de 2 parents pour des groupes de 1 à 15 enfants. Au-delà un parent accompagnateur supplémentaire est nécessaire par tranche de 8 enfants.

**Nom et prénom de l'accompagnateur :**

**Bois-Guillaume, le :**

**Signature de l'accompagnateur :**

## Engagement de la Ville

- La Ville assure la coordination du projet Pédibus sur la commune. A cet effet, elle veille à la sécurité des parcours et à l'entretien de la voirie. Elle signalera à toutes fins utiles à son assureur de responsabilité civile l'organisation de ce service gratuit d'entraide entre parents bénévoles.
- La Ville assure les inscriptions des enfants, des parents accompagnateurs et transmet les informations au parent référent de la ligne Pédibus.
- La Ville met à disposition des enfants et des parents accompagnateurs les gilets de sécurité.
- La Ville affichera aux écoles les trajets des lignes avec les horaires des arrêts et diffusera ces informations sur son site Internet.

**Nom et prénom du représentant de la Ville :** Mélanie VAUCHEL, Adjointe à l'Education

**Bois-Guillaume, le 2 septembre 2021**

***Le pédibus n'est pas un service rendu, mais un système d'entraide entre parents bénévoles.***

***Son bon fonctionnement est lié à l'implication de chacun.***

***L'inscription est valable pour une année scolaire.***

## Contacts

Ségolène TROGNON, Cheffe de service adjointe Enfance Jeunesse

06.15.11.28.39 - [segolene-trognon@ville-bois-guillaume.fr](mailto:segolene-trognon@ville-bois-guillaume.fr)

Guichet Unique Enfance Education

02.35.65.69.60 - [education-jeunesse1@ville-bois-guillaume.fr](mailto:education-jeunesse1@ville-bois-guillaume.fr)